L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No 73 rue de Chartres — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 AOUT 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 12 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif—à 10 heures et demie, encoignure Royale et Orleans, meubles, linge de corps, montres, bijoux, etc. d'une succession—Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété améliorée de valeur, située rue des Magasins, entre les rues Orange et Richard.

Par B. Turpin, au magasin de G. H. Norman, encoignure Royale et Douane, eaux de vie françaises, vins en barriques et en caisses, vermouth, champagne, liqueurs, sherry, etc.

Par D. [illegible], à son magasin d'encan, rue [illegible], sèches, vêtements, chapeaux, etc.

Par E. M. Jacobs—rue Dauphine, entre Toulouse et St-Louis, meubles.

Par S. Guinault, à son bureau d'encan, meubles et une machine à coudre, etc.

Par Hoffman & Marks, au No 28 de la rue de Chartres—marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

Par Montgomery & Bros chez Nos 3 et 5 de la rue Poydras, farine, café, chandelles, savon, etc. au Commercial Press, coton; sur la levée, en face de la Place Jackson, limons.

Le coton détruit par les chenilles.

Il parait que le fléau destructeur des récoltes de coton, dont nous avons parlé dans notre édition du soir, sévit tout autant dans les paroisses au-dessus que dans les paroisses au-dessous de la ville et que toutes les plantations sur les bords du fleuve en sont également [illegible]. Nous avons reçu hier soir, de la part d'un habitant de la paroisse St Charles un plant de coton entièrement dévoré par les chenilles et parfaitement semblable à un morceau de gaze desséché. On y voit encore les chenilles qui après avoir fait disparaître les feuilles dans leur œuvre de destruction, s'appliquent à manger l'écorce et jusqu'aux fibres même de la tige. Cet habitant nous a adressé en même temps le billet très laconique mais très expressif que voici:

"Je vous envoie un échantillon de nos récoltes. Elles sont perdues sans aucun doute. On ne fera pas de coton cette année."

Un autre habitant de St Jacques nous [illegible] part d'un moyen qu'il a souvent employé contre la multiplication des chenilles, et qui lui a presque toujours réussi. Nous nous empressons de donner publicité à cet expédient, qui pourra peut être sauver les récoltes sur lesquelles le fléau n'a pas encore agi. Le moyen consiste à brûler dans les champs, de distance en distance, de 7 heures du matin à minuit, à l'époque où éclosent des papillons voltigés dans les champs et entrer même dans les maisons, des bronsapilles [illegible] qu'on aien soin de couper et d'entasser d'avance le long des fossés et des canaux. Parmi tous ces papillons, qui doivent leur existence à la chaleur atmosphérique, se trouvent ceux qui déposent les œufs d'où sortent les chenilles dont les planteurs cotonniers ont tant à se plaindre. Les papillons, attirés par la lumière, s'y brûlent une masse de graine après eux pour produire les chenilles. Si l'on veut bien répéter ces opérations pendant une semaine, la récolte est sauvée.

Le moyen indiqué nous parait bon. Il est facile à pratiquer. Nous craignons seulement qu'il vienne trop tard pour sauver la récolte actuelle, tous les papillons ayant déjà déposé leurs œufs ou leurs chrysalides sur les feuilles des tiges ou des jeunes arbustes.

Attaque près de Goodrich, Lne.

Nous lisons dans le Vicksburg *Herald* du 2 août, les nouvelles suivantes:

Lundi de la semaine dernière les cultivateurs indépendants employés par les planteurs près de Goodrich's Landing, furent refoulés par une force supérieure de rebelles, et les troupes de couleur furent conduites à la rencontre de l'ennemi et immédiatement mises en ligne de bataille.

Elles tirent les rebelles en échec pendant deux heures, et le feu fut très vif des deux côtés. Nombre de rebelles furent tués et blessés, mais ils gardèrent cependant leur position jusqu'à l'arrivée de quelques renforts devant lesquels ils battirent en retraite. Très peu de nos hommes ont été blessés et aucun n'a été [illegible] rapporté que les rebelles étaient au nombre de [illegible].

Le Vicksburg *Herald* dit qu'il a appris de bonne autorité qu'un colonel de cavalerie de 11 Illinois, arrivé à Cairo, avait lu une dépêche du général Sherman, portant qu'à la suite d'une bataille livrée le 3, les Fédéraux avaient occupé Atlanta et fait un grand nombre de prisonniers.

Le bombardement du fort Sumter.

Son effet—Nombre de canons montés dans le fort.

(*Correspondance du N. Y. Times.*)

Hilton Head, Caroline du Sud, [illegible] juillet 1864.

Le bombardement actuel du fort Sumter est probablement le plus lourd auquel le fort ait été soumis depuis huit mois. Le feu, cependant, est entretenu que par les batteries de terre, sans la coopération de la flotte. Les canonnières [illegible] à une sûreté de tir parfaite et chaque coup produit beaucoup d'effet. L'apparence du fort Sumter a bien changé depuis quelques jours. On ne pourrait pas s'imaginer qu'un tel amas de ruines est ce qui formait naguère le fort Sumter. Quelquefois un seul coup suffit pour faire tomber à la mer une demi-tonne de débris. En examinant la place aujourd'hui, nous avons découvert un trou qui fait une véritable brèche [illegible] le centre, elle couvre plus de [illegible]. La face [illegible] large qu'il expose à la vue du [illegible] considérable de l'île Sullivan.

Pendant quelque temps on a douté que les Rebelles eussent des canons montés au Sumter. Mais on est maintenant d'une manière positive que les Rebelles ont cinq canons au fort dont un qui regarde le chenal. Ces canons sont tous d'un très lourd calibre; mais dans le moment sont en bon état. Il y en a encore un de 12 qu'ils élèvent chaque nuit au moyen de cordes et de poulies sur de petites plateformes au haut de la maçonnerie. Cela ils ont des places de manière à faire face au ciel et à un corps d'assaillants. Avant le jour, ces pièces sont ramenées en bas dans un réduit où le fort soit pas conséquent invisibles au dehors. Le ciment ne fait feu ni avec les grosses pièces ni avec les petites. Il attend, sans doute, que les monitors soient entre le fort et l'île Sullivan. Les basses casemates n'ont jamais encore été endommagées; elles ont seulement été couvertes par la chute des décombres. Dans l'intérieur du fort il y a un fossé circulaire rempli d'eau. La terre qui a été déplacée pour creuser ce fossé a été jetée en dehors et forme une espèce de parapet.

Deux ouvrages à l'épreuve de la bombe ont été construits près de l'angle saillant. On en a aussi un autre dépôt, le vieux ayant été détruit par la flotte. Depuis que le dernier bombardement a commencé les rebelles ont perdu plus de 100 hommes en tués et blessés. Ils n'ont perdu autant jamais s'ils n'étaient point obligés de travailler quelquefois dans les parties exposées du fort. Les basses casemates offrent tout à fait désirable. On dit que le bombardement va continuer jusqu'à ce que le général Foster soit sûr que la destruction du fort est complète.

MEXIQUE.

PRISE D'ACAPULCO.

Affaire du Pueblo Nuevo.

Echo du Pacifique du 4 juillet.

Nous avons reçu hier notre correspondance particulière d'Acapulco, en date du 5 juin. Nous y puisons les faits suivants:

"L'escadre française composée des frégates à hélice *la Pallas*, *la Victoire*, *le d'Assas*, du transport *le Rhin*, du *Diamant*, et commandée par l'amiral Bouet, est entrée à Acapulco le 3 juin. Elle mit à terre un corps principal composé de 500 turcos (tirailleurs algériens) et de [illegible] cavaliers arabes, en outre quelques soldats du génie et aussi de l'artillerie légère. Les Français se développèrent rapidement dans les marches, et l'avancement avec vivacité.

A l'aspect de ces préliminaires guerriers, les troupes mexicaines évacuèrent la ville. Il n'y eut qu'un homme tué dans ce premier acte, ce fut Julio Moreno, célèbre dans les fastes du brigandage de ce pays, et fils du général de ce nom. Ce Moreno ayant reçu plusieurs balles tomba mort sur le coup, et fut aussitôt abandonné de sa bande qu'il commandait.

Vous savez que l'on avait de grandes appréhensions au sujet des brigands réunis ici par Alvarez, on avait appris qu'avant de partir les [illegible] voulaient faire une razzia, spécialement sur les valeurs possédées par les maisons étrangères. Dès l'apparition des Français, les étrangers se réunirent dans un but de protection mutuelle et pour maintenir purement et simplement l'ordre. Cela fut effectivement accompli; l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, et quelques instants suffirent pour b[illegible] le rest de la ville, cette affaire a été un véritable coup de théâtre; le décor est resté le même, mais les acteurs seuls avaient changé. [illegible] de vous dire que nous n'avons pas perdu au change, la moitié la plus belle et la plus civilisée du genre humain, les dames, sont déjà de retour ici.

On songea immédiatement à l'organisation de la cité. Avec l'expédition étaient venus des employés nommés par la Régence, et de suite ils gérèrent sans retard de mettre en ordre la préfecture, la douane, etc. Il y avait fort à faire, et il est certain que tout sera bientôt en bon état.

Des éclaireurs furent envoyés dès le 5 juin, et ils rapportèrent que l'ennemi s'était retiré à Pueblo Nuevo, village situé à trois lieues d'Acapulco, sur le sommet de la haute montagne qui domine la ville. Cet endroit avait été désigné depuis longtemps comme étant un point inaccessible, sur lequel les Français ne mettraient jamais le pied. Plusieurs généraux y étaient à la tête d'un corps de troupes d'Alvarez et ils avaient pour mission d'opposer une résistance opiniâtre, absolue, à la marche des troupes de la Régence.

Une colonne expéditionnaire fut formée sans délai; elle fut placée sous le commandement du capitaine Bécart, des tirailleurs algériens, et elle partit sans bruit, à deux heures du matin. Les premiers rayons de l'aurore brillaient à l'horizon lorsque la colonne expéditionnaire s'approcha du camp mexicain, qui ne s'attendait pas à cette visite matinale.

Néanmoins, connaissant déjà la vivacité des Français et sachant qu'ils ne tarderaient pas longtemps à contempler devant la position, les généraux mexicains commandèrent le feu, tout en mettant leurs troupes en ordre. L'engagement dura peu, et les Mexicains lâchèrent pied dès qu'ils virent briller à distance moqueuse la pointe des baïonnettes. Ils abandonnèrent sur le champ de bataille leurs morts et leurs blessés. Ils étaient en bonnes mains: les honneurs funèbres furent rendus à ceux qui étaient tombés en combattant, et les blessés reçurent tous les soins que comportait leur état.

Le butin fut assez considérable. On prit des chevaux, des mules, des ânes, cinquante fusils, quatre canons, les instruments de musique. On aurait pris aussi le drapeau, mais cette troupe mexicaine n'en avait pas, ou du moins il ne fut pas déployé. La correspondance officielle et particulière du général Bouet, les effets de tous les malheureux qui avaient été contraints par Alvarez de quitter Acapulco, en un mot, tout ce que les fuyards ne purent emporter dans leur déroute resta au pouvoir de la colonne qui rentra en ville chargée de butin. Chaque turco offrait en ce moment un aspect des plus pittoresques que vous pouvez aisément vous représenter.

On commence à douter fortement ici de la capacité de résistance des Indiens d'Alvarez.

On dit que Chilapa et Chilpancingo se lèvent en faveur de la Régence. Pareille chose est attendue de la Costa Chica. Le règne d'Alvarez let touche à sa fin, et le royaume de Guerrero va appartenir sérieusement et non nominalement cette fois au Mexique.

Les troupes d'occupation sont installées en ville. Elles y resteront pendant la saison entière des pluies.

L'escadre à l'exception de la *Victoire*, nous a bientôt quittés. Elle se rend à San Blas et à Mazatlan.

Les turcos vont être envoyés de nouveau en expédition à la Venta, et la rumeur leur attribue l'intention de rendre une visite à Alvarez, dans sa résidence de la Providencia.

Les atteindra-t-il? Fera-t-il des difficultés pour les recevoir? C'est ce que je vous apprendrai dans ma prochaine lettre. XXX.

Catastrophe sur la Saône.

La *France* du 15 juillet donne les détails suivants sur une catastrophe qui a eu lieu sur la Saône:

Dimanche dernier, à deux heures trois quarts, le bateau à vapeur la *Mouche* qui fait le service omnibus sur la Saône entre Perrache et Vaise abordait le quai Saint-Antoine pour prendre un grand nombre de voyageurs qui attendaient à cette station.

En s'éloignant de là pour se rendre au pont de Nemours, le bateau doit décrire une courbe assez rapide pour éviter les bancs de sable qui gênent en cet endroit la navigation de la rivière. La manœuvre faite pour engager le bateau dans le chenal creusé vers le quai de l'Archevêché lui imprimait des oscillations assez fortes, que le déplacement des voyageurs, qui suivaient les mouvements du roulis, rendaient dangereuses.

D'abord, personne n'y prit garde, mais bientôt la *Mouche* s'inclina au point que l'eau pénétra par les sabords de gauche. L'alarme fut aussitôt donnée. Une terreur panique s'empara des personnes qui étaient sur le pont.

Toutes se portèrent instinctivement sur le côté droit du navire, se pressant contre la balustrade. Soudain, elle céda sous leur effort, une immense clameur se fit entendre et un groupe monstrueux, désespéré, d'hommes, de femmes et d'enfants glissa sur les flancs du navire et disparut dans la Saône. Il y eut alors un moment de stupeur et de silence effrayant.

La masse énorme était descendue jusqu'au fond de la rivière qui y était reformée en tourbillonnant dans son horrible bouillonnement.

Un instant, ce bloc vivant remonta à la surface, toujours pressé, entrelacé dans une étreinte mortelle, il en sortit un cri suprême d'angoisse et de désespoir, puis il s'engloutit encore, et quelques rares naufragés, appelant au secours, reparurent seuls, s'efforçant de gagner la rive à la nage.

Mais, à ce moment, il faisait un soleil torride et les quais étaient à peu près déserts. Pas de bateaux de sauvetage, pas de mariniers. Enfin, quelques hommes attirés par les cris effroyables que l'on entendait dans le vaste bassin du pont de Nemours, accourent et se mettent en devoir d'arracher à la mort les malheureux qu'ils voient encore se débattre.

L'un d'eux, M. Gatinoud, marchand de charbons, s'empare d'un canot dont il est obligé de briser la chaîne à coups de pierre, et se dirige sur le lieu du sinistre. D'autres se déshabillent promptement et se jettent à la nage.

Le sieur Privat, fils d'un boucher de la rue Saint-Jean, appelé par le bruit, quitte la table où il dînait en famille, et sans réfléchir au danger auquel il s'expose, il se précipite dans l'eau, plonge à diverses reprises et ramène successivement cinq personnes, dont deux ont été rappelées à la vie. Ce jeune homme a déjà donné l'exemple de nombreux actes de courage.

Peu à peu arrivent les barques de la Compagnie du bateau de sauvetage, qui se trouve, par la triste occasion d'un début marquant. Les mariniers et les pêcheurs des divers pontons s'empressent à leur tour, et les moyens de sauvetage sont alors [illegible] grand nombre [illegible]. La *Mouche* [illegible].

Cinquante personnes environ étaient tombées du haut du pont du bateau. Une dizaine seulement nagent et se sont avancées profit [illegible] de l'eau. Fortement quarante noyés sur cinquante, quatre ou cinq retirés des premiers, ont reçu des secours qui les ont fait revivre.

Tout le reste a été retrouvé qu'à la suite de longues recherches accomplies au moyen de barques ou de cordes munies de crochets. On ne se savait plus que des cadavres. On les déposait sur la berge des quais Saint-Antoine et de la Baleine, soit sur le ponton du bateau la *Mouche*.

Un peu plus tard, ce bateau revenu de sa station à Vaise, a cessé son service, et on y a installé un établissement où se sont portés des employés de la pharmacie et de médecine, qui avec un zèle au-dessus de tout éloge, ont prodigué leurs soins à tous les individus malheureusement atteints.

A six heures du soir, cette catastrophe avait produit [illegible]. Sur le quai de l'Archevêché une foule immense [illegible] transportés dans les hospices [illegible].

Quand l'un retire des corps, des cadavres, des cris, des sanglots et des larmes, l'on aurait pu [illegible] pour certain sur le fait [illegible].

La nouvelle du sinistre avait amené sur les lieux et sur les quais [illegible] une foule de personnes [illegible].

D'autres prétendaient que le mécanicien, voyant l'eau s'introduire dans la chaudière par les tuyaux de dégagement de vapeur, a craint une explosion et n'a rien eu de plus pressé que de mettre en sûreté les passagers qu'un bateau détournait [illegible].

Nous ne nous bornons à reproduire ces on-dit sous toutes réserves.

La foule est allée grossissante jusqu'à [illegible] dans la nuit. Le sinistre connu, les tristes recherches ont continué dans une [illegible] forte. [illegible] Le résultat final a été la découverte de nombreux cadavres [illegible]. D'après le nombre des billets distribués et manquants, on pourrait compter trente-cinq personnes noyées.

Le fort Morgan et sa garnison.

Le Mobile *Advertiser* du 3 et du 4 août, publiait les deux articles suivants la veille et l'avant-veille du combat naval qui a eu pour résultat l'entrée de la flotte fédérale dans la baie de Mobile et la prise du fort Gaines avec sa garnison. L'auteur de ces articles ignorait que la flotte fédérale avait à sa disposition des troupes de terre pour opérer sur des points divers:

(Premier article.)

On a annoncé que 23 bâtiments fédéraux de guerre, y compris trois monitors, sont à l'ancre au large de la baie de la Mobile. On dit que les monitors sont dans le chenal principal, à deux milles et demi de la gueule des canons du fort Morgan, et à la portée de ces canons par conséquent. Le commandant du fort a, dit-on, bonne raison pour ne pas faire tirer en ce moment.

La réunion d'une si grande flotte n'est pas sans signification, et les fortifications qui défendent l'entrée de la baie sont devenues un sujet de grand intérêt. Le commandement de la flotte par Farragut est une autre raison pour croire qu'il y a quelque entreprise militaire sur pied.

Si on ne savait pas que l'ennemi n'a pas de force de terre disponible pour une attaque combinée contre Mobile, on devrait conclure que la tentative projetée de cette ville touche à sa fin. Quoi que fasse l'ennemi avec sa flotte seule? Nous ne pouvons que faire des conjectures. D'abord, il peut ouvrir les batteries de 50 navires sur le fort Morgan en espérant le réduire par le feu. Une pareille tentative a été faite vainement sur le fort Powell et il y a au fort Morgan un peu de cette énergie qui a défendu le fort Sumter, Farragut pourra faire jouer ses canons jusqu'à la fin de la guerre. Devant un feu direct le fort est invulnérable, ses murailles étant protégées par un glacis de sable, où tous les boulets et toutes les bombes iront s'enterrer. Il comment. S'il veut faire pleuvoir des bombes d'en haut afin qu'elles puissent atteindre l'intérieur, elles ne feront de mal à personne. Les troupes n'ont qu'à s'écarter de l'endroit où elles tomberont, et nos hommes n'ont pas besoin de s'y trouver puisqu'on ne s'y battra pas, et les bombes plongeantes ne leur feront courir aucun danger.

Nos braves soldats qui attendent depuis trois ans l'occasion de se distinguer qui s'offre aujourd'hui ne la laisseront certainement pas échapper, et on verra quelle habileté de tir ils ont acquise pendant ce long loisir. Ils sont commandés par un artilleur de premier ordre, distingué tout à la fois par sa science et sa pratique—Qu'il se rappellent seulement que la réputation d'invincibilité des canonnières fédérales n'a pas survécu aux échecs qu'elles ont éprouvés devant les forts de Charleston et qu'un seul boulet qui frappe en plein la tour d'un monitor l'empêche de tourner et rend ses canons inutiles.—Quant aux navires de bois, chaque rencontre dans cette guerre a prouvé que des batteries de terre bien servies peuvent toujours les battre. Cela a été prouvé à Sabine Pass et aussi dans la baie de Galveston. On ne peut oublier le glorieux exemple donné par le regrettable Villepigue au fort McCree, dans le port de Pensacola. Villepigue avec une batterie de terre de deux pièces de 8 pouces fit reculer les deux navires fédéraux, le Richmond et le Niagara. La garnison du fort Morgan, commandée par un vieil officier de la marine des E. U., doit s'inspirer de ces exemples et si elle sert les batteries avec calme et bravoure, elle peut avoir l'occasion de gagner les plus brillants lauriers de la guerre.

(Second article.)

Nous revenons au sujet de la défense du fort Morgan, à l'entrée de la baie de la Mobile, sujet qui absorbe aujourd'hui tout notre intérêt. Si la marine confédérée ne peut être souveraine, que les bâtiments de guerre yankees ne portent pas un talisman et qu'il ne sont pas invulnérables aux plus puissantes batteries de ce temps, nous voulons lui prouver par l'histoire qui concerne de tels combats que les bâtiments de guerre ne peuvent résister à des batteries de terre bien servies. Nous avons eu occasion d'examiner ce sujet, il y a deux ans, et nous publiâmes une statistique que nous reproduisons aujourd'hui en invitant les artilleurs du fort Morgan à la lire. Ils y verront ce que ils ont

pauvre fort construit en terre, sur le même lieu qu'ils sont chargés de défendre aujourd'hui. Une flotte anglaise et une armée anglaise combinées furent complètement battues. Qu'ils comparent les travaux d'alors avec le redoutable fort d'aujourd'hui, ainsi que les pièces d'artillerie des deux époques.

Nous sommes charmé d'apprendre que la garnison du fort est disposée à faire tout son devoir. Les hommes pensent que s'ils peuvent à tout coup toucher un baril à 1000 yardes de distance, ils ne manqueront certainement pas un navire yankee.

Correspondance de Frederick City.

Deux journalistes envoyés au Sud—Retour du gén. Early—Ses plans.

Frederick City, Maryland, 29 juillet.

Deux éditeurs jugés et exilés en vertu du dernier ordre du général Hunter ont été envoyés au Sud hier.

J'apprends que l'intention réelle de l'ennemi en revenant n'était pas uniquement de ramasser les récoltes des trois comtés unionistes de la partie nord de la vallée de Shenandoah, mais que son but est de diviser l'armée rebelle en bandes de partisans ayant chacune des forces considérables, et de tenir ainsi la frontière du Potomac dans un état continuel d'alarme. Ce plan nécessitera de notre part l'entretien de beaucoup de troupes pour faire face à ces mouvements et les sections nord de la Virginie souvent encore subir les terreurs d'une guerre de frontière du caractère le plus sauvage. Peut être que les circonstances critiques où se trouve la cause rebelle, je devrais dire plutôt la ruine de la cause rebelle, ont inspiré à Jeff Davis un système de guerre qui, d'après son propre aveu, pourrait être mis en pratique et prolongé pendant vingt ans en Virginie. On ne peut pas trop douter que ce ne soit là le plan actuel de l'ennemi, mais une force effective, opérant contre lui sur tous les points, écourtera probablement de beaucoup la durée de cette première entreprise.

RÉCOLTE DE COTON.—On vient de nous montrer des feuilles de plants de coton entièrement dévorées par les chenilles, et l'on nous assure que cette destruction s'étend à toutes les plantations de la paroisse Plaquemines et de la paroisse St-Bernard. Dans cette dernière localité le mal s'est fait hier en moins de 12 heures.

On peut donc regarder la récolte comme anéantie tout entière, en exceptant les grabots qui étaient assez avancés pour s'ouvrir d'eux-mêmes et donner quelque rendement. Tous les grabots plus jeunes sont perdus. On évalue la perte aux quatre cinquièmes de ce qu'on espérait. Nous ignorons si les plantations d'en haut ont subi le même désastre.

On lit dans le *Messager Franco-Américain*:

Il est douteux que les armées du Darius et de Xerxès, qui traînaient à leur suite tout le luxe de l'Asie, fussent aussi bien nourries que les troupes des Etats-Unis. Pour donner une idée de la libéralité du gouvernement américain envers ses soldats, il nous suffira de traduire d'un article de l'intendance du *Leader* le passage suivant dont les données sont exactes:

"Les soldats ont en sus de leurs rations, qui sont toutes de la meilleure qualité, du thé, du café, du sucre, du lait condensé, des fruits et des légumes en conserves, des épices, des fruits de la saison, de la crème et de la glace. Ils reçoivent des cigares, du tabac et du whisky. En un mot la seule chose qu'ils aient à payer c'est à acheter à la cantine, c'est le sucre candi et encore à un prix des meilleures pour qu'il faillent à de ce la livre.

"Voici la preuve de ce que je viens d'avancer. Il y a à Wassaic, dans l'Etat de New-York, une fabrique de lait condensé qui produit chaque jour 17,000 quartes, dont les neuf dixièmes sont envoyés à l'armée. Celle de Brewster fait 20,000 quartes, celle de Winstead, dans le Connecticut, 6,000, celle d'York, dans la Pennsylvanie, et de Livermore Falls, dans le Maine, 1,000 chacune, et tout cela prend le chemin de l'armée.

"Ce n'est pas tout: la fabrique de Wassaic produit une tonne de café condensé par jour, ainsi que 15,000 boîteaux de pommes, dont plus de la moitié expédiés, également destinés à l'armée. Les fruits de la saison, la crème, la glace arrivent au camp par charretées, etc."

—Samedi soir, le [illegible] de Weymouth [illegible] Hernard, [illegible].

Une révolution est sur le point d'éclater à [illegible].

PROJET DE CONFÉDÉRATION ANGLO-AMÉRICAINE.

[illegible]

Terre Neuve	[illegible]
Ile du Prince Edouard	[illegible]
Nouveau Brunswick	[illegible]
Nouvelle Ecosse	[illegible]
Bas Canada	[illegible]
Haut Canada	[illegible]
Territoire de la Baie d'Hudson	[illegible]

L'ESCLAVAGE AU BRÉSIL.

Londres, 12 juillet.

Chambre des Communes.—Lord Palmerston, répondant à M. Hardcastle, dit que la conduite du gouvernement brésilien, au sujet de la traite des nègres, s'est constamment marquée par des sentiments de [illegible] à l'Angleterre pour l'émancipation des malheureux noirs.

M. Fitzgerald demande si le Brésil n'a pas supprimé la traite des nègres?

Lord Palmerston répond que, si le Brésil a supprimé la traite des nègres depuis 1850, ce n'est qu'à la suite de la contrainte et non pas à l'initiative du gouvernement de Rio Janeiro.

M. Bright constate que lord Aberdeen était déjà à avouer que le Brésil devait être abandonné comme s'il était plus justifié par les circonstances, c'est aussi l'avis de lord Russell, qui l'a considéré comme une violation de tout droit national. Après ce qui s'est passé à la seconde dernière relativement à la politique irritante et offensive du comte Russell, qui a été condamnée de tous les côtés, il serait mieux que lord Palmerston proposât le rappel de la loi sur le Brésil.

M. Fitzgerald se déclare du même avis que M. Bright.

Lord Palmerston répond que le Brésil a constamment toléré la traite des nègres. Il ajoute que si le gouvernement a à choisir entre la renaissance de la traite et l'amitié du Brésil, il préférera perdre l'amitié du Brésil. (Applaudissements.)

On lit dans la *Presse*:

Le *Times* a la prétention de savoir les conditions que met la Prusse à la conclusion de la paix. Les Prussiens demanderont, d'après le journal anglais, le Holstein, le Sleswig, le Lauenbourg, 11 millions de livres sterling, et la cession de toute la marine danoise.

Le *Times* ajoute que, si la France tolère tout cela, c'est peut-être parce que la Prusse, voulant devenir une puissance maritime, doit lui donner en compensation la rive du Rhin.

Le *Times* est bien prompt dans ses suppositions; et il juge à coup sûr de la politique française, dans le cas qu'il prévoit, sans en connaître la direction. Mais ne pourrait-il pas s'enquérir aussi de ce que ferait le cabinet anglais si les prétentions que l'on prête à la Prusse se réalisaient?

Circulaire Diplomatique.

Nous reproduisons, d'après l'*Europe*, la teneur de la note adressée à la date du 28 juin par M. Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de la France, relativement aux travaux de la conférence de Londres et à la nouvelle reprise des hostilités.

"Après avoir établi que les plénipotentiaires convoqués à Londres pour rétablir la paix entre l'Allemagne et le Danemark se sont séparés après avoir constaté l'inutilité de leurs efforts et que les parties belligérantes ont immédiatement repris les armes, M. Drouyn de Lhuys regrette vivement que les travaux de la conférence n'aient point eu un résultat satisfaisant," et il saisit cette occasion fort opportune pour rappeler "qu'il n'a pas dépendu de la France qu'il ne fût différent.

"Nous n'avions point fermé les yeux, continue M. Drouyn de Lhuys, sur les difficultés que présentait cette négociation. Aussi, avant qu'elle s'ouvrît, avons-nous fait tous nos efforts pour obtenir que la conférence se réunît dans les conditions les plus propres à faciliter sa tâche. Nous eussions désiré notamment qu'un armistice véritable fût préalablement conclu pour toute la durée des délibérations et que la discussion eût une base déterminée d'avance.

"Les partis n'ont pas pu s'entendre sur ces deux points, et bien que cette première difficulté nous ait dès lors inspiré des doutes sur l'issue des conférences, nous n'en avons pas moins secondé sincèrement cette tentative de conciliation.

"Le plénipotentiaire de l'empereur a eu conséquence, été chargé d'appuyer ou de suggérer toutes les propositions qui paraissaient de nature à opérer un rapprochement.

"Le point de départ de la discussion devait naturellement être recherché avant tout dans les arrangements de 1852. Nous nous sommes donc demandé d'abord s'ils ne pouvaient pas, sous la condition d'être remaniés de manière à mieux atteindre leur but, servir de base à une transaction équitable, et c'est en ce sens que le représentant de la France s'est exprimé au début des négociations.

"Lorsque l'impossibilité de maintenir la discussion sur ce terrain avait été reconnue, le gouvernement anglais a fait la proposition d'un arrangement qui attribuait la partie méridionale du Sleswig au Holstein accru du Lauenbourg, nous n'avons pas hésité à nous rallier à cette combinaison.

"Elle avait à nos yeux l'avantage de tenir compte du sentiment national des populations allemandes du Sleswig, et de laisser au Holstein, agrandi par cette annexion, le droit de décider lui-même de son sort. En prêtant notre appui aux plénipotentiaires anglais, nous agissions en parfaite conformité avec les principes de notre droit public, et nous aurions été heureux d'une transaction qui nous semblait acceptable pour les deux parties. Les puissances allemandes n'ont pas cru devoir y adhérer. Elles réclamaient pour le tracé de la frontière une ligne de démarcation qui eût assuré à l'Allemagne la possession des districts mixtes, tandis que le Danemark persistait à ne pas ajouter ce nouveau sacrifice à ceux qu'il consentait à faire en abandonnant le Sleswig méridional, ainsi que le Holstein et le Lauenbourg.

"Quand toutes les autres combinaisons mises en avant ont été épuisées, nous avons formulé un dernier avis. Nous avons suggéré l'idée d'appeler les populations qui restaient l'objet du litige à exprimer elles-mêmes leur sentiment, et à fournir ainsi à la conférence les données nécessaires pour tracer de la manière la plus équitable la ligne de démarcation. Nous n'avons pu prévenir la rupture des négociations, et le différend se trouve de nouveau livré au sort des armes."

Ici s'arrête l'historique des travaux de la conférence que trace M. Drouyn de Lhuys dans les termes significatifs qu'on vient de lire. Mais la pensée du ministre de Napoléon III franchit ces limites, et M. Drouyn de Lhuys continue de s'exprimer ainsi:

"L'opinion se montre vivement émue de la reprise des hostilités et elle envisage avec inquiétude les conséquences que peut entraîner une lutte aussi inégale. Nous ne saurions, quant à nous, méconnaître la portée d'événements qui touchent si directement aux intérêts de toutes les puissances maritimes dans le Nord, et à ceux mêmes de l'équilibre dans cette partie de l'Europe.

"Nous faisons les vœux les plus sincères pour que les dangers qui peuvent en résulter soient évités; et, guidés par les mêmes sentiments qui nous ont servi jusqu'ici de règle de conduite, désirant persévérer dans l'attitude d'impartialité que nous avons adoptée, nous voulons espérer qu'il ne surgira aucune complication assez grave pour nous mettre dans la nécessité d'embrasser une autre politique."

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 11 août.

Le marché est toujours extrêmement calme—plus calme qu'hier. Le coton a encore fléchi. Un fort lot de sucre a été vendu au gouvernement, c'est la seule opération qui ait eu lieu dans cet article, les détenteurs exigeant des prix auxquels on ne veut pas se soumettre. Il s'est vendu très peu de produits de l'Ouest, la farine a rapporté $4 à $2 25 de moins que la semaine dernière.

Le change a manqué d'acheteurs, mais les transactions de change américain embrassent $10,000 à vue sur New York à ¼ de prime, $10,000 à cinq et dix jours à ¼ de prime, et $15,000 à quinze jours au pair. On a refusé ¼ de prime d'une forte somme à un jour de vue sur Providence, à payer à New York. Les banques ont continué à tirer à 1¼ de prime, une dizaine à demande 1¾. Des certificats de dette se sont vendus à 7 d'escompte.

Le départ du steamer Emily B. Souder est retenu à dimanche, ses malles ferment samedi.

Le nombre de traites sterling a cédé la demande, et les tireurs ont toujours l'avantage. Quelques bonnes traites particulières, dites Matamoros se sont vendues à [illegible], une traite sur une maison et 500 liv st. de banquiers à 31½. Nous cotons le change particulier à [illegible] et celui des banques à [illegible]. Les francs sont à [illegible] banquiers.

Nous n'avons pas appris de ventes d'actions depuis celle des 35 de la compagnie des Water-Works, laquelle a été mentionnée hier et a eu lieu à 47. Le marché est excessivement languissant et trop large pour nous permettre de donner des cotes générales.

Il ne s'est point vendu d'or; les détenteurs en exigent 250 à 252; il ne s'est rien fait dans l'argent qui est nominal 215 à 220 les demi piastres américaines. Les piastres mexicaines sont très beaucoup plus haut que l'or, mais en l'absence de transactions, nous ne saurions établir de cotes.

Les billets de banques se trouvent pas d'acheteurs et fléchissent. Les courtiers offrent [illegible] pour cent de prime de ceux de la Banque de Citoyens, [illegible] de ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane, [illegible] de ceux de la Banque des Artisans et Marchands, et [illegible] de ceux de l'Union, les forts lots rapportaient davantage.—Les courtiers donnent [illegible] cents des billets de la Banque des Marchands et de [illegible] de ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane. Nos prix sont basés sur des paiements en billets du Trésor, lesquels sont à [illegible] de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BOURSE DU COMMERCE.

Jeudi 11 août, à 5 heures P. M.

COTON.—Le marché a [illegible].

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 août 1864.

[illegible]

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, qualité inférieure, par tête	[illegible]
Cochons	[illegible]
Moutons	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Veaux de lait	[illegible]

Pour la liste des arrivages et départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c, voir la partie anglaise.

E. GIQUEL,

RUE DU CANAL, No. 126

Annonce à ses amis et au public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de

MARCHANDISES DE SAISON ET D'AUTOMNE

SAVOIR:

Cotons blancs et écrus, 5/4, 10/4 et 12/4 DRAPS,
Cotons fins blancs et écrus 5/4, 7/8 et 1/4 CHEMISES.
Egalement, un assortiment complet de
TOILES D'IRLANDE, TOILES A DRAPS et
TOILES A TAIES D'OREILLERS,
LINONS TOILE,
TOILES ET BATISTES IMPRIMÉES.
Linge de table, toiles grandeurs, damas de table,
Serviettes, Nappes, Crash, etc.

ETOFFES BLANCHES, telles que—

Mull Mull, Nansou, Mousseline suisse 4/4 et 1/4,
Brillantines, Tarlatanes et
Mousselines Book, mousselines à doublures.
Egalement, un assortiment complet de

BONNETERIE ANGLAISE ET ALLEMANDE.

Bas et Chaussettes de toutes espèces, pour dames, messieurs, demoiselles, jeunes garçons et enfants.

Egalement, un beau stock de gilets mérinos et gaze pour dames, messieurs, demoiselles et jeunes garçons rideaux mousseline et dentelle, toile d'oreillers brodée, moustiquaires en dentelle brodée, de 12/4 unie; toile à moustiquaire et mousseline, mouchoirs brodés, ourlés, à bordures, pieinement assorties; bandes, jabots et toute espèce de broderies.

Un assortiment complet de

ETOFFES NOIRES.

Bombasine, tamise, mérinos, mousselines de laine alpacas, grenadine, barège (8/4 pour châles), dito française 5/4 et 8/4, crêpe noir anglais, voiles noirs Amour, dito, tulle.

ETOFFES A ROBES.

BAREGE anglais, brodée et checked,
GRENADINES, couleurs unies,
CREPE D'ESPAGNE, article nouveau,
POIL DE CHEVRE,
MOUSSELINE organdy, très joli genre,
BRILLANTINE en couleur.

PARFUMERIE.

Un bel assortiment de parfumerie fraîche, comprenant en partie:

Savons de toilette, pommades,
Cosmétiques, eau de Cologne,
Cocoaine, Philocome et
Huiles concentrées,
Peignes, brosses à cheveux,
Brosses à dents et à ongles
Brosses à draps et brosses à poudre,
Poudres pour le visage et les dents et Dentifrice du Dr Pierre.

ARTICLES D'HABITATION,

TELS QUE:

COUVERTURES blanches et en couleur,
KERSEYS,
JEANS du Kentucky et de la Georgie,
ETOFFES à raies,
Dito à carreaux,
DENIMS,
COTONNADES,
OSNABURGS.
Cotons écrus épais, 3/4, 4/4 et 8/4,
Mouchoirs, coton en bobine, fil de lin,
Boutons en or, flanelle bleue, rouge, grise et blanche
Aiguilles, épingles et galons.

Tous ces articles sont d'importation récente et de qualité supérieure.

E. GIQUEL,
Rue du Canal No 126.

10 août—2f mars. vend. et sam.

Décédé hier, à deux heures et demie de l'après-midi, JOSEPH DUFOUR, âgé de 10 ans et 2 mois. Le corps est exposé rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à cinq heures. Sans autre invitation.

Clergé de la cathédrale St-Louis.

—Décédée, hier au soir, à l'âge de 27 ans, dame B. BROOMFIELD, épouse de A. DEGEORGE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures P. M. Le corps est exposé rue Esplanade, 229, encoignure Robertson.

Les journaux de St Louis sont priés de reproduire cette annonce.

Décédé à Rome, dans sa cinquante-huitième année, EDOUARD ROGER, ex-professeur de l'Université de France. Ses fils Edouard et Arthur Roger prient leurs parents et amis de vouloir bien assister au service funèbre qui sera célébré samedi, 13 août, à 8 heures du matin, à la Cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de leur père. Ses fils EDOUARD ROGER, ARTHUR ROGER.

8août—ma13

AVIS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

TOUS les membres composant ladite Société sont prévenus qu'un Service Funèbre sera célébré MARDI 16 août, à huit heures du matin, à l'église St-Louis, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de notre vénéré président OLIVIER BLINEAU. Tous les sociétaires sont priés de se réunir à l'Asile de la Société à sept heures du matin, pour se rendre en corps à l'église. Le Président compte sur l'exactitude des sociétaires. Par ordre du Président, Nlle-Orléans, 11 août 1864. G. BOUÉ, Secrétaire.

ATTENTION.

Le shérif procèdera aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., à son entrepôt, au coin des rues Royale et d'Orléans, Deuxième District, à la vente à l'encan de meubles, linge de corps, montres en or, en argent, et bijoux, argenterie, bijoux &c.

—Propriété améliorée de valeur à l'encan par le shérif. L'attention publique est appelée sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, 2me District, par le ministère du shérif, d'une propriété améliorée de valeur, située rue des Magasins, entre les rues des Orangers et Richard, Premier District.—Voir aux annonces.

MM. Montgomery & Bros., R. T. Montgomery, encanteur, vendront aujourd'hui vendredi, 12 du courant, à 2 heures et demie, au débarquement du steamer Emily B. Souder, en face de la place Jackson, 180 balles limons, à 10 heures, au magasin Nos 3 et 5 de la rue Poydras, farine, café, chandelles, savon, amidon, sucre, &c., à midi, au Commercial Press, 10 balles coton avarié.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan de vins en caisses, champagne, liqueurs importées, sherry, &c. &c. qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., au magasin de l'importateur, M. G. H. Norman, encoignure Royale et Douane, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.—Voir aux annonces.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan d'eaux de vie françaises, vins en barriques, vermouth, &c. &c. qui doit avoir lieu le 2 juillet à 10 heures et demie A. M., au magasin de l'importateur, M. G. H. Norman, encoignure Royale et Douane, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.—Voir aux annonces.

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE respectueusement ses services au public de la Nouvelle-Orléans. DOMICILE—305, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, chez le Dr LAMBERT. CONSULTATIONS—de 11 heures à midi. 12 août—3 m

$5 DE RÉCOMPENSE.

Perdu, rue de la Vieille Levée, à partir de la rue du Canal, jusqu'à la rue St-Louis, une petite CLEF de coffre-fort. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter au bureau de ce journal.

OFFICIEL.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, à la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 12 août 1864.

[illegible]

Timbres d'affranchissement.

[illegible]

Lettres à renvoyer.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 12 août 1864.

A — Acker, F; Abadie, Mme Denise; Abadie, R; Allen, A; Arnaud, Henry; Avery, Benj; Avart, Francisco; Alex, Mme; Alvarez, Jean; Alsina, Pedro; [illegible]

B — Barjac, Adélaïde; Bach, Dominique; Balvain, Mme Linda; Bane, Antoine; Baudin, Alice; Bearreux, Mme; Bechtel, P J; Bernard, Dr; Bertrand, Joseph; Bayle, Mme Marie; Bayers, Clara; Blanchard, Mme Louise; [illegible]

C — Caesar, P; Coatjay, Aug; Capelle, Paul; Castin, Mme; Carrère, Celos; Camus, Mme; Cambol, A; Casabonne, Jean; Cavaignac, Jean; Claiborne, Clarisse; Claiborne, Mme C W; Claude, Claudine; Charon, P; Cleary, Francis; Coles, Ami; [illegible]

D — Dallet, Joseph; Dazas, Félix; Dauphin, Odilia; Dallier, Mme Therèse; De Labarre, Mme C; Del Corral, Mme A; Delacroix, Mme; Depeause, Chariette; Devillier, Jean; Despommier; De Savit Ad; Desbordes, Mme Marie; Dubois, Mme; De Crijalen, Don C; Dufour, Aug; De Macartley, Eug; Debreuil, Félix; Degrenoit, Marie; Dubois, Aug; Duret, Valéry; Duberry, Mme Marie; Duquet, Christine; Dupuy, Narcisse; Dupont, Pedro; [illegible]

E — Ecoul, Livandais F. J

F — Faivre, François Louis; Fardet, Mme Johnson St; Fahrenns, Jona; Fallon, Julien; Freitas Antonio; Fernandez, Manuel Evia; Fisse, Rodolphe; Fix, Philippe; Fitte & Boécud; Foe, Joséphine; Fourton; Fournelt, Catherine

G — Gallier, James; Gardère, Françoise; Guinier, Mme; Garcia, Gabriel; Garrigue, Bernard; Glavich, Pietro; Gaino, Antonio; Garnier, Mme Emily; Geler, Jean Bte; Giraudi, Michel; Gireaudeau, Mme A; Gutierrez, Juana Maria; Guigou, Joseph; Guiliet, avocat; Guidi, Erminio

H — Hansee, chef de cuisine; Henrion, Jacques; Hernandez, J; Heurley, chapelier; Hughes, Léon

J — Jaspitme, Vinc; Jacob, F; Jannet, Mme Rose; Jaquet, J; Joseph Daniel, à bord de l'Amigo; Jourdan, Antoinette; Joly, Mme Jean

K — Kernion, A Huchet; Koln, Ant

L — Latour, Mme L; Laviane, Victor; Ladage, Henry; Landry, Eugène; Latéral, Madison; Leborde, Eilen; Laneuse, P A; La Curt, Joseph; Lemaire, Victor; Legrour, Eliza; Le Maistre Revd Claude P; Landreau, Fred; Lasalle, S; Larcade, Baptiste; Lacaze, Pierre; Lanuc Angelo; Leconte, Louis; Lasalle, J; Leguen M, pr Mme Muller; Liambias, Don Juan; Lenaux, F; Lefebre, Félix; Lavincente, Félix; Lemel, Clairborne St; Lebon, pour Giroux; Lefèvre, Jules B; Levy, Henry; Lemee, David; Lestin, M C

M — Macari, G et; Mattivons, Michel; Martonneau, A J; Magnin, Clo; Magne, J; Martin, Eugène; Marlier, abbé; Maggiore, Foo; Maurer, Jean M, à bord de la Notre-Dame; Mathéiau, Bapt; Marques, Ant; Mercier, Dr; Medard, Kunts; Meillé, J Le Martin; Merène, J M; Mistier, Louise; Michon & Schweitzer; Michel, Auguste; Morel, Pierre; Moreau, B; Montagut, Ferd; Moure, Charles E; Monteo, Alfred J; Moréra, Alex F; Monies, Mme Sosaud; Moulin, Mme, née Delerbe; Moreau, H; Montour, Jean; Murene, tailleur

N — Norell, Lazaro

O — Olives, Emma; Olivier, Capt. de la Fri-Ortego, Cornelia; Olive, Félix; Oneralo, Gius & Simeone; Oliver Joe 2

P — Paul Du. Richard; Parrent, Alex; Paimiane, Guiseppe; Papo, Gaetano; Pelrier, Basile; Pycora, Anth; Papin, Raymond; Perrault, A; Ponturié, Vve Ferdinand; Preou, Mme C A; Petit, Louis; Pynchon, Mme H; Pigeon, Augustine; Prosper D, pr Mme Defrance

Q — Queyrouse, S, pr S Langedorf

R — Rabell, Miguel; Redonac, Cap. du Chêne; Radovich, Giov; Rando, Guiseppe; Rèdon, père; Rémond, J F; Rimo, Pierre; Rinck, Ad; Rison, Victor; Rapp, Jean; Roccatagliata, Michele; Rosia, Clotilde; Rosso, Joseph; Robin, Mme O; Roussel P E; Rodrigues, Jos M; Rousselot, Raymond; Royer, orfèvre; Ruch, Louis

S — Sauley, B & Co; Sabial, Eusebio; Sautiel, Jos; Sauvais, Fred; Sauvagnes, Jules; Sacon, Félix; Sévinst, Angela; Salamone, Ant; Sacco, Salvatori; Senesseau, Chs; Serret, Raoul; Serré, Marcelius; Sorian, Giov; Suares, Celina

T — Tallafarro, B W; Terriana, André; Terrebonne, L, pr Mme M; T Nicolas, S; Terrebonne, Laure; Teuchtona, Pierre, pour T; Thibaut, John, pr Victorine Salomonie; Tiseot, Jean; Tricou, M T; Thomas, Hippolyte; Thomas, Vve; Teco, Philippe; Turato, Guiseppe; Trovotti, Antoine; Compora; Tremaille, Aimé; Tauciro, Salvatore

U — Uhl, Glov

V — Verlander H M; Vasconsals, Jose; Vacellé, L; Valery, J B; Victor, Mme Th Léon; Vincet, A; Vignette, François; Villord, Celina

W — Willes, V ve Louise; Wints

Z — Ziblich, Mateo

E M A R M M E.

INITIALES:

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste général.

VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT

En France comme à l'étranger, le VIN DE SALSEPAREILLE du Dr ALBERT est prescrit par les sommités médicales comme le Dépuratif le plus puissant. [illegible] Dépôt à PARIS, rue Montorgueil, 19. A NEW YORK, chez MM [illegible] et chez MM Fougera, No 30 North William street. No 30—NOUVELLE-ORLEANS, chez M. L. CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

PILULE DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines causent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent. Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût. Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, accidents de retour*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Lisez la brochure qui se délivre gratuitement.*) Boîtes de 2 fr 50 c et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM FOUGERA frères, pharmaciens, No 30 North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPÔTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale, et chez Ed. GUILLOT, droguiste, 120, rue Royale.

Au détail dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PRÉVENTION et guérison des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. — SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations ont été reconnues comme [illegible] par le Dr Churchill [illegible]. Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien, — 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés [illegible] AVIS. [illegible] SWANN. Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

COPAHINE-MEGE

Agréable et facile à prendre. Guérison prompte et certaine des maladies contagieuses. Prescrite et continue depuis 1840. A Paris, chez G. JOZEAU, pharmacien, rue Saint Quentin, 22, et dans les Pharmacies de tous les Pays. Exiger la marque de fabrique et ma signature en rouge.—A New York, chez MM JOHN MILHAU et fils, Broadway, 183. A la NOUVELLE ORLEANS, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, Rue de Chartres

Reçu par le steamer *Emily B. Souder*

200,000 CONSAGRES avec et APPAREIL LOOTE [illegible]. POMMADE CAMPHRÉE, [illegible] de M. Raspail. CHAPELETS. LIVRES DE PIÉTÉ. MANUEL DE PIÉTÉ—RECUEIL DE PRIÈRES. Un grand assortiment de jeux de DOMINOS et de LOTO. DERNIÈRES NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

THE ATLANTIC MAIL STEAMSHIP COMPANY

Pour New York directement. [illegible]

POUR NEW YORK —directement— [illegible] WARNEKEN & Co.

POUR MATAMOROS. [illegible]

PAQUEBOT RÉGULIER. [illegible] A. BOCOLA [illegible]

[illegible] JOHN L. TITUS.

Le MITTIE STEPHENS [illegible]. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. [illegible] J. A. RICHARD. [illegible] JOHN L. TITUS. [illegible] W. G. BETTERTON, rue Tchoupitoulas, No 15. JOHN L. TITUS.

STEAMERS POUR FRANCE, DIRECTEMENT.—LA NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS [illegible] NEW YORK et LE HAVRE.

LE WASHINGTON. LE LAFAYETTE. L'EUGÉNIE. LA FRANCE. LE NAPOLEON III.

Washington. Du Havre à New York. De New York au Havre. [illegible] GEORGE MACKENZIE, Agent. [illegible] M. COURTENAY.

POUR TAMPICO. POUR MATAMOROS. POUR VERA CRUZ. POUR TAMPICO. POUR MATAMOROS. POUR TAMPICO—la goélette EMMA AMELIA. POUR MATAMOROS—la goélette LOUISA. [illegible] S. FERNANDEZ & CO. L. JOUBLANC. [illegible]

AVIS. Le steamer EMILY B. SOUDER, arrivé de New York, est en déchargement à son Wharf, au pied de la rue Toulouse. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises sur la Levée. [illegible] WARNEKEN & Co.

AVIS. Ni le capitaine, ni le consignataire du brick français ADELIE, capitaine F. Vigneau, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage. Nlle Orléans, 10 août 1864. E. BORDELOIS.

Les consignataires par le brick ADELIE, de Bordeaux, sont avertis par le présent de faire leurs entrées en Douane et venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, au poteau No 4, 2me District. Nlle Orléans, 10 août 1864. E. BORDELOIS, No 41, rue Vieille Levée.

BEURRE, FROMAGE, &c.

50 firquins beurre Goshen de choix, [illegible] caisses fromage, forme d'ananas, [illegible] do cornichons, grandes bouteilles, [illegible] barils vieux whisky Bourbon. A vendre par T. SCHAILER Jr., Rue Gravier, No 10.

Tabac en feuilles.

Reçu par l'EVENING STAR—50 caisses CAPES à bon marché. A vendre par S. L. NASITS & BRO., 37 rue Gravier et 142 rue de Chartres.

MAISON A LOUER—Une maison basse, en bois, avec mansarde, située dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Derbigny et Roman, ayant trois grandes chambres et des dépendances [illegible] jardin, arbres fruitiers [illegible]. S'adresser à M. ELLIOT, Passage de la Bourse, No 50, près Bienville.

AVIS. On désirerait acheter quelques Magasins et quelques maisons bien situées dans le 1er District. S'adresser à E. FAUCHET, courtier, No 26, Passage de la Bourse.

MIEL.

150 Gallons bon MIEL. A vendre à la Pharmacie coin St-Pierre et Bourbon.

Farine nouvelle.

EN débarquement du bateau à vapeur Olive Branch, 1000 barils de nouvelle farine. Favorite de A. H. Smith & Co. blé nouveau, à vendre par F. S. KEEF, rue Poydras, No 2

Demande de Barbier.

ON demande immédiatement un bon OUVRIER BARBIER. Aussi un jeune homme comme apprenti. S'adresser rue Royale No 31, entre Bienville et Conti.

A VENDRE.

100 boucauts SUCRE CLARIFIÉ, de Cuba, en lots au gré des acheteurs. A vendre par WM PREHN & Co, rue Carondelet, No 31

A VENDRE.

UNE GROCERIE avec [illegible], encoignure Dauphine et Toulouse. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. M. MUMFORD.

AVIS AUX CHASSEURS.

Il s'est rangé chez moi, encoignure des rues Mandeville et Casborne, un CHIEN SETTER, [illegible]. CADET BEAUFOUARD.

Genièvre de Hollande.

CINQ pipes marque du Palmier.

Eaux de vie de cognac.

2 quarts, Barron 1825, 2 barils, ditto 1847, 2 quarts, Pinet Castillon, 1862.

Vins Rouges.

[illegible] barriques vin ordinaire, [illegible] vin bu, [illegible] caisses vin Léoville, [illegible] barriques vin blanc Sauternes, [illegible] caisses do do

Champagne.

[illegible] paniers Champagne, Piper Heidsieck, [illegible] B & E Perrier, [illegible] De Bélmont, [illegible] Cadet frères.

Liqueurs.

[illegible] caisses anisette, [illegible] curaçao, [illegible] liqueurs assorties. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jos, 37, Vieille Levée.

Marchandises en bond de Douane.

LES soussignés offrent en vente aux plus bas prix du marché, les marchandises suivantes, en bond de Douane, et prêtes pour être expédiées: Un grand assortiment de bonneterie. Cotonnades, indiennes, mouchoirs, cotons blancs et écrus, alpaca, coutils, osnaburgs, &c., et une quantité d'autres articles convenables pour le marché mexicain. A. STURZENEGGER & CO., 18, rue de Chartres.

TABAC EN FEUILLES

VENANT d'être reçu par le steamer CREOLE, un très beau lot de Tabac en feuille du Connecticut et de New York state. Les fabricants de cigares feraient bien de venir examiner mon stock. G. ISAAC, Au coin des rues Magasins et Commune.

E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201... Rue de Chartres... 201 Entre Ste Anne et Dumaine.

DECHE—100 sacs Anche, en débarquement et à vendre par E. J. HART, Rue Tchoupitoulas.

Aux Marchands, aux Planteurs et aux Fournisseurs.

WALLACE & Co,

Importateurs et Marchands en gros de MARCHANDISES SÈCHES ET LAINAGES. Fabricants et Marchands DE BOTTES & SOULIERS.

33 rue des Magasins et 12 Bank Place.

[illegible] WALLACE & Co., 33 Magasins et 12 Bank Place.

POSTSCRIPT.

A tous nos amis et clients.

WEHL & DANZIGER

Etant forcés de fermer leur Magasin de marchandises sèches au No 163 rue du Canal dans deux semaines pour cause de réparations, pour disposition des vitrines Et pour arranger la façade de leur établissement, Offrent TOUT LEUR STOCK DE MARCHANDISES SECHES à des prix réduits, Afin de donner à chacun une chance de se pourvoir de marchandises sèches à meilleur marché qu'auparavant.

Vins, vermouth et cerises à l'eau de vie pour l'exportation ou en magasin.

EN débarquement du navire français [illegible], de Bordeaux et à vendre par les soussignés [illegible]. OSCAR BERCIER & CO.

EAUX-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS pour l'exportation et en magasin.

EN débarquement du navire français la Marie Adolphe, capitaine Poiseuilher, de Bordeaux et à vendre au drawback et en magasin par les soussignés: [illegible] OSCAR BERCIER & Co.

PAYEZ VOS TAXES.

LES contribuables de la Paroisse d'Orléans, rive droite, sont prévenus que les comptes de taxes pour 1864, [illegible]. Alger, 7 juillet 1864. H. S. WILSON, Percepteur de Taxes.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéris par l'emploi des médicaments du Dr VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes douées d'un sang peu actif. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

CONTINENTAL HOUSE,

Au coin de la rue Douane et du Passage de la Bourse.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a acheté le Continental House, qu'il a mis à neuf et cette buvette, [illegible]. Pour le divertissement de ses hôtes, engagé MM. Walter et Jacobs qui joueront du piano et de la harpe gratis, tous les soirs, de 8 à 11 heures. On trouvera dans l'établissement les meilleurs vins, les liqueurs les plus fines, le meilleur Lager Beer, &c. W. G. SCHAFER.

Aux Planteurs et Manufacturiers DE COTONNADE.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente en lots au gré des acheteurs—Indigo de Guatemala, de Madras et du Bengale. Couperose. Cardes pour coton, de qualité et grandeur extra, à l'usage des familles. Chaînes de coton, numéros assortis, pour la fabrication des cotonnades. CUSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St. Philippe.

HOUBLONS—HOUBLONS,

VINGT balles houblons de 1864, 30 do do de 1862. A vendre par CUSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE.

PENSION ET RESTAURANT. S'adresser rue d'Orléans, No 175, vis à vis le Marché Tremé.

A VENDRE.

UNE DISTILLERIE pouvant faire 16 barils de rum par 24 heures, avec toutes les installations, 20 citernes de 2000 gallons; do de 600, 2 dito de 600; Machine à vapeur de la force de deux chevaux. Une grande bouilloire; 2 pompes. S'adresser chez M. ADAMS, chaudronnier, rue Conti, 16.

Conservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 150, RUE DU CANAL, près de la rue Baronne, (ancienne maison du Dr. FORTER,) continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

VENTES A L'ENCAN

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan, 53, rue de Chartres.

VENDREDI, 12 août, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 53—100 lots marchandises sèches, étrangères et américaines. —Aussi— 100 lots habillements, chemises, &c. —Aussi— 50 lots chapeaux et casquettes. Conditions à la vente.

Eaux de vie françaises, vins en barriques, vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur. VENDREDI, le 12 août 1864, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de M. G. H. Norman, encoignure Royale et Douane, les articles suivants: 50 barriques vin rouge Montferrand, [illegible] [illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Vin en caisses, Champagne, Liqueurs importées, Sherry &c &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur. VENDREDI, le 12 août 1864, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de M. G. H. Norman, à l'encoignure des rues Royale et Douane, les articles suivants: [illegible]

Eaux de vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur. MARDI [illegible] [illegible]

Choux! Choux! Choux!

PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

TEREBENTHINE PATENTEE. 12 barils térébenthine à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau rue des Magasins, Nos 47 et 49 coin Gravier. SAMEDI 13 du courant, à 10½ heures, il sera vendu au coin des rues Nlle Levée et Gravier—12 barils térébenthine, pour le compte de qui il appartiendra.

Grande vente spéciale de 20 boucauts et caisses de porcelaine de Limoges, services de table, garnitures de toilettes, assiettes et plats, tasses et soucoupes, pots à fleurs, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ. R. GUTIERREZ, encanteur. SAMEDI prochain, treize courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, [illegible] des rues St-Louis et Chartres, No 104—[illegible] boucauts et caisses de porcelaine de Limoges, savoir: [illegible]

Contenu d'un café et pension: lits simples, matelas, [illegible], draps, couvertes, chaises, tables, installations de buvette et gaz, licence, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ. [illegible]

Le plus beau morceau de terre de la ville, et propre à faire une très belle résidence, pour être à la fois en ville et à la campagne.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur. Bureau Passage de la Bourse, No 18. [illegible]

Succession de feue Marie Bernadès. PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Terrains sur la nouvelle rue Saint-Bernard

PAR S. GUINAULT, Encanteur. [illegible]

Meubles, machine à coudre, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Domingo Herrera, décédé. DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La veuve Valmont Bores, [illegible]. SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'Assurance de l'Union & als vs. la Compagnie du Théâtre de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans. SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 11,7. [illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. A. Milanerts—No 20,612. DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Drle Eugénie Moreau [illegible]. A. MOREL, Député Greffier.

Succession de Gustave Mouras—No 17,041. DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]. A. MOREL, Député Greffier.

Avis aux Créanciers.

LES personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de JUAN Y. DE EGANA à quelque titre que ce soit, sont instamment requises d'en présenter un compte [illegible]. J. M. CABALLERO, Exécuteur testamentaire de J. Y. de Egaña. DURANT & HORNER, No 19 rue Carondelet.

A VENDRE.

Une bonne résidence située dans la rue du Quartier, entre les rues Remparts et St-Claude. S'adresser à H. Gougues, rue de l'Union No 12.

BOTTES ET SOULIERS.

3,000 paires Russett et Brodequins noirs pour habitations. A TIRRELL & CO, —SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES— FABRICANTS et marchands en gros de BOTTES SOULIERS et BRODEQUINS, No 9 rue des Magasins entre Commune et Canal. Notre assortiment est maintenant au grand complet [illegible].

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à nos amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO. à New York. J. REID, No 5 rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS. J. HOFFMAN, encanteur. Bureau rue de Chartres, No 28. VENDREDI 12 août, à 10 heures du matin, il sera vendu: [illegible]

VENTE PÉREMPTOIRE DE TABAC. 135 caisses et caddys tabac à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Terrain amélioré et de prix, situé dans le Troisième District.

Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Vente péremptoire de porc mess et d'avoine, pour clore des consignations—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Coton.....Coton

10 caisses coton avarié—Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible] UN LOT DE MEUBLES. Conditions—comptant.

Vente péremptoire de Farine, Café, Chandelles, Savon, Amidon, Sucre, confitures, Haricots, Pois & c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

LIMONS.................LIMONS

PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Succession de Ann Bliss. Propriété de valeur. Ensemble avec la Manufacture de Savon et de Chandelles qui s'y trouve à l'encan—Le tout se vendra en bloc. *Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans*—No 19,[illegible]. PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur. [illegible]

Vaches à lait à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur. [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur. [illegible]

Succession de T. O. Laughlin—No 20,588. PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau No 26, rue Royale près St Louis. [illegible]

Succession de Charles Filleson. No 25,[illegible]. PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau No 26, rue Royale, près St Louis. Il sera vendu, mercredi 7 septembre 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] DEUX LOTS DE TERRE [illegible].

Succession de Suzanne Winkelman, femme décédée de M. Mann. No 20,[illegible]. PAR J. B. CROZAT, encanteur. [illegible] UN LOT DE TERRE [illegible].

Une excellente occasion.

A VENDRE, pour cause de départ—avec les installations—un FONDS D'ARTICLES DE MODES, [illegible]. S'adresser au No 135 de la rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti.

A vendre.

UNE TERRE propre à cultiver le coton, sise sur le chemin du Gentilly, [illegible]. Pour les conditions, s'adresser au bureau du Gén. No 120, rue de la Commune, à M. E. LEBEAU.

LE Dr CAPDEVIELLE

Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, de 9 à 10 heures A. M. Domicile, RUE DE CHARTRES No 1[illegible].

Moulin à coton de Carver.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à coton de Carver, de 50 à 80 scies, avec les derniers perfectionnements. A vendre par AARON HOBART Jr., 45, rue de Chartres.

SUCRE.

150 boucauts de choix à vendre, en lots, à la convenance des acheteurs, par A. MILTENBERGER, 135, rue Commune.